



DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE D'ARZANO

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260924-D2026074-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, Maire d'Arzano.

Étaient présents : Clément AUFFRED, Ewen CLERO, Aurélie CORNIERE, Crystel FEREZ, Quentin FLECHER, Marie-Annick GRAGNIC, Clotilde LAVISSE, Pierre LE POGAM, Marie-Françoise LE ROCH, Mickael MOELO, Stéphanie NOUAÏLLE DEGORCE, Jean-Yves SYLVESTRE, Aude DE PENFENTENYO

Excusés : Louise DANIEL ayant donné procuration à Clément AUFFRED
Stéphane DANIEL ayant donné procuration à Clotilde LAVISSE

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	13	15

Secrétaire de séance : Aurélie CORNIERE

Date de convocation : 17/09/2026

Date d'affichage : 28/09/2026

Objet de la délibération : Engagement de la commune à participer à l'obtention du label « Ma commune a du cœur »

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

VU la loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque et ses textes d'application ;

CONSIDERANT que l'arrêt cardiaque extrahospitalier touche environ 50 000 personnes chaque année en France, avec un taux de survie inférieur à 10 %, et qu'une intervention rapide associant massage cardiaque et défibrillation précoce augmente considérablement les chances de survie ;

CONSIDERANT que les communes ont un rôle essentiel à jouer dans le renforcement de la chaîne de survie sur leur territoire ;

CONSIDERANT que le label national « Ma Commune a du Cœur », porté par l'association Staying Alive en partenariat avec l'Association des Maires de France, accompagne et valorise les collectivités engagées dans la prévention de l'arrêt cardiaque, selon un référentiel structuré autour de six axes :

- L'accès aux défibrillateurs et leur disponibilité ;
- Leur fiabilité et leur maintenance ;
- La formation aux gestes qui sauvent ;
- L'information et la mobilisation de la population ;
- La cartographie et la mise à jour des données relatives aux défibrillateurs ;
- La coordination des acteurs et l'engagement de la collectivité ;

CONSIDERANT que cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique communale de prévention et de sécurité des habitants.

ENTENDU l'exposé de M. Ewen CLERO, conseiller municipal, référent DAE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE l'engagement de la commune d'Arzano dans la démarche de labellisation « Ma Commune a du Cœur » ;

S'ENGAGE à mettre en œuvre et à développer des actions répondant aux axes du référentiel du label, notamment l'installation et la maintenance des défibrillateurs, la déclaration dans la base nationale Géo'DAE, la formation des agents, des élus et de la population aux gestes qui sauvent ...

AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de candidature et à signer tout document relatif à cette démarche.

Vote : 15 voix pour

Pour extrait certifié conforme

Clotilde LAVISSE

Maire d'Arzano

